

# COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 – Mardi à partir de 16 H.

## REUNIONS DU LUNDI 17 ET MARDI 18/06/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : A. SECCO (secrétaire), J. LOUIS, G. BISERTA, V. SCARPA, J. M. KODJADJANIAN, R. NODAM, H. COBAN.

Excusé : Y. DUTCKOWSKI.

### CONVOCATION

**DOSSIER N°47** : Appel du club de **ST SIMEON DE BRESSIEUX** en date du **12/06/2019** contestant la décision prise par la commission départementale de discipline lors de sa réunion du 18/06/2019.

Appel du bureau du comité directeur en date du 12/06/2019.

**L'audition aura lieu le mardi 02/07/2019 à 18H30.**

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre est convoqué par sa boîte mail

### APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU LUNDI 17/06/2019

#### **RELEVE DE DECISION**

**Procédure D'urgence :**

**DOSSIER N°46** : Appel du club de **LA MURETTE** en date du **07/06/2019** contestant le décompte du BONUS-MALUS Journée N°2 du 23/09/2018.

**La commission départementale d'appel :**

- Confirme le décompte du BONUS-MALUS de la journée N°2 du 23/09/2018.
- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club de **LA**

**MURETTE.**

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

### APPEL REGLEMENTAIRE

AUDITION DU MARDI 18/06/2019

#### **RELEVE DE DECISION**

**DOSSIER N°44**: Appel du club du **FC 2A** en date du **31/05/2019** contestant la décision prise par la commission départementale des règlements lors de sa réunion du 28/05/2019.

Match : FC2A 1 / GIERES - SENIORS – D2- Poule A du 26/05/2019.

Match : USVO 1 / FC2A 2 – SENIORS – D5 – Poule A du 26/06/2019.

**Sur la sanction suivante:** Pour les deux équipes seniors à 11 du club de FC 2A : Match perdu par pénalité (-1 point)

**La commission départementale d'appel :**

- Infirme la décision de la commission départementale des règlements prise lors de sa réunion du 28/05/2019.
- Donne score acquis sur le terrain pour l'équipe une.
- Confirme la décision de la commission des règlements pour l'équipe deux : **Match perdu par pénalité (-1 point)**

- Met les frais inhérents à la présente procédure à la charge du club **de FC 2A**.

**ATTENTION** : le document ci-dessus permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Départementale d'Appel, à titre informatif, et ne remplace pas la décision motivée qui est notifiée aux parties par la boîte mail des clubs.

Le Président  
Michel VACHETTA

Le Secrétaire  
André SECCO